

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 717

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

À la dernière phrase de l'alinéa 244, substituer au mot :

« imposée »,

le mot :

« imposées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.